

COMITÉ INTERNATIONAL  
DE SECOURS  
pour les  
MILITAIRES BLESSÉS



Monsieur le Conseiller fédéral Dubs  
Président de la Confédération  
à Berne

Monsieur le Président

Je viens d'apprendre la proposition du Gouvernement russe relative aux balles explosibles, et j'ai m'empresse d'attirer à ce sujet votre attention sur la connexité intime qui existe entre cette idée et les principes de la Convention de Genève. Il s'agit toujours en effet « d'améliorer le sort des militaires blessés », et, à cet égard, je pense qu'on pourrait joindre les deux choses, puisque l'on va précisément procéder à la révision de la Convention de Genève. Non seulement ce rapprochement serait naturel, mais la Russie trouvera probablement elle-même avantageux de profiter du futur Congrès pour le faire servir à deux fins. Seulement on pourrait alors demander que la question fût posée dans des termes plus généraux, en ne la limitant pas aux balles explosibles, mais en appelant la discussion sur l'ensemble des moyens de destruction illicites. Je prends la liberté de vous signaler à ce propos les quelques pages que j'ai consacrées à cet objet dans mon livre sur « la Guerre et la Charité » (p. 366 à 370).



Je suis certain, Monsieur le Président, que ces considérations ne vous auront pas échappé à vous-même, mais j'espère que vous me pardonneriez néanmoins de vous avoir fait part de mes impressions.

Agréé, Monsieur le Président, l'assurance de mon respectueux dévouement et de ma considération la plus distinguée

J. Moynier

Genève 11 Juin 1868.

P. S. J'espère que ma lettre du 22 Mai vous est parvenue.  
Je m'inquiète un peu de nouveau du silence de la France, malgré les assurances qu'il y a et les espérances qui vous ont été données.